



# IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,  
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

[www.ehlgbai.org](http://www.ehlgbai.org)

## **EDITO** Table ronde le 15 avril à Euskal Herriko Laborantza Ganbara : réforme de la PAC 2013 : Quelle politique agricole et alimentaire ?

Organisée par Via Campesina, le 17 avril est la journée internationale des luttes paysannes. A travers le monde, nombreux sont ceux et celles qui se mobilisent pour soutenir les paysans, les paysannes et les ruraux dans leur lutte pour survivre et continuer de nourrir le monde. Cette journée commémore la mort de 19 paysans du Brésil qui furent assassinés alors qu'ils luttèrent pour leur terre et leur dignité.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara se joint à ce mouvement et organise une table ronde avec les députés européens José Bové, Stéphane Le Foll et Alain Lamassoure : "REFORME DE LA PAC 2013 : quelle politique agricole et alimentaire?"

*Via Campesina mugimenduak mundu mailan laborari borroken eguna antolatzen du apirilaren 17an, laborantza herrikoi eta iraukor bati buruz lanean ari ziren eta erahilak izan ziren 19 laborari Brasildarren omenez.*

*Euskal Herriko Laborantza Ganbarak laborantza eta laborarien geroa hunkitzen duen gai nagusia den Europako laborantza politikaren erreformari buruz goi mailako mahai ingurua antolatzen du José Bové, Stéphane Le Foll eta Alain Lamassoure euro diputatuekin apirilaren 15ean, Ainiza-Monjolosen : "PAC 2013 : zer laborantza eta elikadura politika Europarentzat?"*

*Igurikatzen zaitugu, dudarik gabe!*

**DÉBAT** Vendredi 15 avril à 13h45 à Ainhice-Mongelos  
Apirilaren 15ean, 13:45etan **HITZORDUA**  
Ainiza-Monjloseko gure egoitzan



Venez nombreux  
à ce débat  
qui concerne l'avenir  
de l'agriculture  
de nos territoires !!



José Bové (Europe Ecologie)



Stéphane Le Foll (PS)



Alain Lamassoure (UMP)



Ce numéro d'Izar Lore est publié avec le soutien de la Fondation Terre Humaine qui accompagne de nombreux projets : défense de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion.



### Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachenaute  
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara  
64220 Ainhice-Mongelos  
laborantza.ganbara@ehlgbai.org  
www.ehlgbai.org  
Tél. : 05 59 37 18 82  
Fax : 05 59 37 32 69  
Impression : Arizmendi - D. Garazi



# Agriculteur : chef d'exploitation, cotisant solidaire ?

**Administrazionearen arabera, laborari izaiteko manera bat baino gehiago bada. Denbora osoz, kanpoan beste lan bat ukanez ... Xehetasun horiek atxemanen dituzue hemen.**

Le statut d'agriculteur correspond au statut de chef d'exploitation : c'est la personne (seule ou associée) qui gère l'outil de production.

Selon l'article L311.1 du code rural : "sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'exploitation ou qui ont pour support l'exploitation."

Pour acquérir le statut social de **chef d'exploitation**, il faut être affilié à la MSA en tant que non salarié agricole. Pour cela il faut exploiter au moins 1/2 SMI (Surface Minimum d'Installation). Cette SMI est fixée pour chaque département (ou partie de département) par application de l'article L312.6 en tenant compte s'il y a lieu des coefficients d'équivalence applicables aux productions spécialisées. Dans le département des Pyrénées Atlantiques, la SMI est égale à :

-17.5 ha en zone de plaine,

-16 ha en zone de montagne ou défavorisée.

Attention : les hectares portés en landes sur le relevé parcellaire de la MSA ne comptent que pour 20 % (1/5) dans le calcul de la SMI (5 ha de landes = 1 ha de SMI).

- des équivalences SMI existent pour les cultures spécialisées : par exemple, production maraîchère plein air : 1,30 ha, sous tunnel : 0,8 ha, piment d'Espelette en AOC : 1 ha, berger sans terre = 140 brebis, etc.

Lorsqu'une personne physique ou morale exerce une activité de nature agricole pour laquelle la référence à la 1/2 SMI n'est pas prévue (culture ou élevage non prévu dans la réglementation), l'affiliation MSA est prononcée par rapport au temps de travail, le seuil d'affiliation étant alors

fixé à 1200 heures de travail par an (des contrôles effectués par un inspecteur de la MSA sont effectués dans ce cas).

Lorsque l'activité n'est pas suffisante pour prononcer l'affiliation en tant que chef d'exploitation, les personnes sont redevables d'une **cotisation de solidarité** :

-si elles mettent en valeur des parcelles dont la superficie (en tenant compte des équivalences éventuelles) est comprise entre 1/8ème et la 1/2 SMI, -ou si elles exercent leur activité sur une durée comprise entre 150 heures et 1200 heures.

Ce statut de cotisant solidaire est utilisé dans certains départements pour des installations progressives (porteurs de projets accompagnés par les ADEAR : Association Départementale pour l'Emploi Agricole et Rural) mais ne peut constituer une fin en soi (pas de statut social, pas de droit de vote dans les instances professionnelles, pas de reconnaissance de la profession). La cotisation n'accorde aucun droit social puisqu'on ne cotise ni pour l'assurance maladie, ni pour l'assurance vieillesse, ni aux allocations familiales. Il faut donc que le cotisant solidaire bénéficie d'une autre couverture sociale au moins pour la maladie : par son conjoint, par une autre activité, par son activité précédente ou au titre de la Couverture Médicale Universelle (CMU).

Comme toute entreprise, l'inscription se fait au Centre de Formalité des Entreprises (CFE qui se trouvent au sein des Chambres d'Agriculture) qui transmet les données à l'INSEE (pour l'attribution d'un n° SIREN et SIRET) et à la MSA. Le porteur de projet crée alors une entreprise individuelle qui peut avoir des salariés, des saisonniers, émettre des factures, s'assujettir à la TVA, etc.

Aussi petite soit-elle, elle fonctionne comme une entreprise.

# Calcul des cotisations pour employeurs de main d'œuvre.

Sasoin batzu lanez sobera kargatuak direlarik, langile baten hartzea izaiten ahal da arrapostua. Hemen atxemanen dituzue zoin laguntza mota badiren...

Embaucher un saisonnier ou une personne pour surmonter des coups de bourre, comment ça marche ? Quelles sont les aides qui existent ?

## Employeurs de main d'œuvre

Montant du SMIC horaire brut au 01/01/11 : 9 €

### 1) Différents taux à appliquer pour le calcul des cotisations et contributions :

Part ouvrière	TO/DE* - de 26 ans	Part patronale	TO/DE*	Loi Fillon
19.651 % maladie, vieillesse, chômage ...	Exonération de 7.50 %	43.36 % maladie, vieillesse, etc...	Exonération de 90 à 100 %	Exonération suivant un taux variable
2.818% CSG + CRDS				
Total : 22.469 %	Total : 14.969 %	Total : 43.36 %	Total : 0 à 10 %	Total : variable

L'exonération TO/DE\* (part ouvrière) est plafonnée à 27 jours de travail effectif (consécutifs ou non) par an et par salarié, tous employeurs confondus, vérifiés par une attestation sur l'honneur du salarié.

La durée maximum d'exonération des cotisations patronales lorsqu'il s'agit de travailleur occasionnel ou de demandeur d'emploi est de 119 jours de travail effectif (consécutifs ou pas) par année civile (tous contrats confondus auprès du même employeur).

### 2) Différents cas de figures :

Types de statuts	Conditions	Coûts
Non rémunérés (si ce n'est le gîte et le couvert)	Il y a une tolérance limitée à 2 jours et celui qui reçoit doit déclarer le nombre d'heures travaillées x SMIC horaire qui sont considérées comme avantages en nature (peut correspondre au prix des repas et/ou logement).	- exonération des charges salariales ; - paiement de charges patronales (43.36 % des avantages en nature).
Travailleur occasionnel	Limité à 119 jours de travail par année civile (consécutifs ou pas). La demande doit être effectuée en remplissant la déclaration unique d'embauche (DUE) sans quoi l'employeur ne peut prétendre à cette aide (possibilité de TESA*).	- 22.469 % de charges salariales (14.969 % si - de 26 ans sur 27 jours de travail effectif) ; - exonération à 100 % des charges patronales jusqu'à 1.5 SMIC.
CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise	Pour une structure de type «pépinières d'entreprises» les jeunes peuvent avoir un statut de stagiaires sur l'exploitation agricole. Réservé pour l'instant au régime général, extension possible au régime agricole.	Stagiaire ⇒ assurance accidents du travail uniquement.

*Nota :* Si la rémunération est constituée (exclusivement ou pas) d'avantages en nature le prix d'un repas est de 4,35 € (compter 8,70 € si repas de midi et du soir), le logement est de 62,60 € / mois pour une pièce si c'est un logement complet ; 33,40 € / mois et par pièce principale (les tarifs logement sont pour un salaire mensuel inférieur à 1445,50 € / mois, ils augmentent proportionnellement au salaire ensuite).

\*DE = inscrit au pôle emploi depuis au moins 4 mois (ramené à 1 mois si l'inscription est consécutive à un licenciement).

\*TESA : Titre Emploi Simplifié Agricole : s'applique à l'emploi d'un salarié en CDD inférieur ou égal à trois mois, 10 formalités en un document unique (voir avec MSA)

\*TO : travailleur occasionnel



Urte guziz bezala, Euskal Herriko Laborantza Ganbarako teknikariek zuen PAC dozierren betetzeko laguntza eskainiko dizuete. Hitzordu bat hartzen ahal duzue Ainiza-Monjolosen 05 59 37 18 82 zenbakirat deituz edo herrietan eginen diren permanentzietarat joaiten ahal zirezte.

## DOSSIERS PAC 2011

A partir du 15 avril prochain, les techniciens de Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous accompagnent pour le remplissage du dossier PAC 2011.

Lors de ce rendez-vous, il sera également possible de réaliser le plan prévisionnel de fumure (obligatoire dans le cadre de la PHAE2).

Vous pouvez prendre rendez-vous directement à Ainhice Mongelos au 05 59 37 18 82 ou venir dans une des permanences délocalisées (sans rendez-vous). TELEPAC : pour les paysans qui souhaitent réaliser le dossier par TELEPAC, l'accompagnement se fait uniquement sur rendez-vous à Ainhice Mongelos.

La prestation sera facturée au temps passé sur la base de 48€ TTC/heure (la première 1/2 heure gratuite).

	Matin 9h30/12h30	Après midi 14h/17h
Lundi 2 mai	Banca Mairie Banka Herriko etxean	Mauléon centre multi services(salle Orhi) Maule Orhi gelan
Mardi 3 mai	Hasparren Centre Elgar - 1 <sup>o</sup> étage Hazparne Elgar zentroan St Palais Salle verte Donapaleu Gela berdean	Espelette Mairie Ezpeleta Herriko etxean Tardets centre multi services Atharratze Zerbitzu etxean
Mercredi 4 mai	Ispoure Coop. Agri. Izpura laborarien etxean Ainhoa Mairie Ainhoa Herriko etxean	Lekumberry Mairie Lekunberri Herriko etxean Ascain Salle conseil municipal Azkaine kontseiluko gelan
Jeudi 5 mai	Arbonne Mairie Arbona Herriko etxean	Urrugne Mairie (salle conseil municipal) Urruña Herriko etxean (kontseiluko gelan)
Vendredi 6 mai	St Pée sur Nivelles Maison pour tous Senpere Denen etxean	Sare Maison des jeunes Sara Gazten etxean

## BIBI BEAURIVAGE

**LUNDI 25 AVRIL**

**Marché des producteurs fermiers  
à Biarritz, quartier Bibi Beurivage.**

À l'occasion des 15 ans des fêtes du quartier populaire Bibi Beurivage de Biarritz, le comité organisateur a sollicité Euskal Herriko Laborantza Ganbara afin de mettre en place un marché de producteurs la journée du lundi de Pâques, le 25 avril de 09h00 à 16h00. Travaillé en collaboration avec IDOKI et BLE celui-ci sera uniquement composé de producteurs fermiers engagés dans des démarches de qualité, tels que fromage AOC Ossau Iraty, piment AOC Espelette, Porc Basque du Kintoa, viandes fraîches et cuisinées (agneau, moutonné, veau, ...), tisanes, confitures, gâteau Basque IGUZKIA, conserves de poissons du port de St Jean de Luz-Ciboure, etc ... Venez faire vos courses munis de vos cabas et paniers, l'ensemble des producteurs présents seront heureux d'échanger et de partager avec vous l'amour de leur métier dans une ambiance conviviale de fête populaire !

**APIRILAREN 25a**

**Ekoizleen merkatua Miarritzeko  
Beurivage auzoan.**

Miarritzeko Bibi Beurivage auzo herrikoien pesten 15 urteak kari, Euskal Herriko Laborantza Ganbarak etxe ekoizleen merkatu bat antolatuko du Bazko astelehenarekin, apirilaren 25ean goizeko 9etatik arratsaldeko 4ak arte.

IDOKI eta BLE egiturekin landu merkatu hontan kalitatezko desmartetan diren etxe ekoizleak izanen dira : AOC Ossau-Iraty ardi gasna, Ezpeletako AOC biperra, Kintoa Euskal Xerria, haragi fresko eta kozinatua (axuri, bildoxki, ahatsaki...), tisanak eta belar aromatikoak, erreximentak, IGUZKIA Euskal Bixkotxak, Donibane Lohitzune-Ziburuko portuko arrain kontserbak, eta beste ...

Zatozte gustian zuen erosketen egitera, zuekin solastatzeko eta harremanetan sartzeko hor izanen baitira ekoizleak. Eta gainera, egun osoan euskal pesta herrikoien baten giroan murgildurik !